



François Hollande et Pierre Gattaz lors des vœux présidentiels le 21 janvier.

Photo AFP

Pierre Gattaz (Medef) : “Je ne le dis pas trop fort...”

Il ne se passe presque pas de jour désormais sans que le président du Medef, Pierre Gattaz, ne fasse l'éloge de François Hollande.

« Nous avons salué le pacte de responsabilité que nous a servi le président de la République le 31 décembre et qui était inspiré, je ne le dis pas trop fort, du pacte de confiance que nous lui avons apporté sur un plateau », lance-t-il, le 17 janvier.

« Ce discours va vraiment dans le bon sens, mettons maintenant des actes derrière. Il faut des mesures dès 2014 », déclarait-il le 15 janvier, au lendemain de la conférence de presse présidentielle à l'Élysée.

Et pourtant, Pierre Gattaz avait été élu à la tête du Medef, en juillet dernier, sous l'étiquette de « patron de combat » contre le gouvernement, en opposition à la politique de son prédécesseur, Laurence Parisot.

Ce revirement est l'une des manifestations de la crise sociale et politique qui enfle dans tout le pays et qui délite tous les partis institutionnels. Une partie du patronat a fini par juger dangereux le positionnement de Gattaz, qu'elle venait pourtant d'élire, vu la fragilité du gouvernement et l'incapacité de l'UMP, déchirée, à offrir une quelconque alternance politique.

Pour en arriver à ce résultat paradoxal : « Le numéro un du Medef lie son destin au pacte de M. Hollande », résume *Le Monde* (21 janvier).

Y. L.

Vœux présidentiels aux syndicats et au patronat

Hollande appelle à “la participation de tous” pour mettre fin aux cotisations des patrons pour les allocations familiales

Yan Legoff

Devant les syndicats et le patronat invités à l'Élysée, François Hollande a officiellement lancé, mardi 21 janvier, le « pacte de responsabilité » qu'il avait présenté les 31 décembre et 14 janvier derniers. Il a confirmé que, d'ici à 2017, le patronat ne paierait plus du tout de cotisations pour les allocations familiales (une branche entière de la Sécurité sociale), cotisations qui se montent aujourd'hui à plus de 30 milliards d'euros. Pour enrober ce coup sans précédent contre la Sécurité sociale, il s'est livré à un véritable tour de passe-passe.

PAS DE TRANSFERT SUR LES MÉNAGES ? UN DOUBLE MENSONGE

Il a affirmé que ces exonérations gigantesques ne seraient « pas financées par un transfert sur les ménages », c'est-à-dire par une augmentation d'impôts, et, d'autre part, que « les prestations ne seront en aucune façon remises en cause ». Premièrement, la TVA a augmenté le 1er janvier précisément pour financer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui pourrait être transformé en exonérations de cotisations famille (reste à trouver dix milliards de plus). Deuxièmement, les 65 milliards d'euros d'économies annoncées par Hollande entre 2014 et 2017 frapperont les services publics, les collectivités locales... et la Sécurité sociale ! C'est le gouvernement lui-même qui le dit. Par quelque bout que l'on prenne cette question, une chose est sûre : les patrons ne paieraient plus rien pour les allocations familiales. Plus de 30 milliards d'euros effacés des feuilles de paie !

LA MASCARADE DES “CONTREPARTIES”

Autre entourloupe : les « contreparties ». François Hollande en appelle, sur ce point, à une « concertation impliquant les partenaires sociaux et associant le Parlement ». De quoi s'agit-il ? Il y aurait de prétendues créations d'emplois « pour les jeunes et les seniors ». Parce qu'il faudrait, en quelque sorte, payer les patrons pour qu'ils embauchent : c'est le monde à l'envers ! Et encore : Hollande pense à « l'alternance, à l'apprentissage, aux contrats de génération ».

Aucun de ces contrats, largement subventionnés, n'est en fait une véritable création d'emploi. De toute façon, les patrons ont d'ores et déjà averti : « Je ne signerai jamais que nos entreprises vont créer un million d'emplois », a lancé le président Medef, le 15 janvier... Cela rappelle le titre d'un vieux film : *Prends l'oseille et tire-toi !*

Cette mascarade des « contreparties » devrait être supervisée par un « observatoire », placé sous l'autorité du Premier ministre, avec la participation des patrons, des syndicats et des parlementaires...

C'est tellement grossier que François Hollande, tout en en appelant à « l'intérêt supérieur qui est celui du pays tout entier », sait bien que tous les syndicats ne pourront signer une telle tromperie. Il a cette formule : « Le pacte de responsabilité ne suppose pas nécessairement l'accord de tous et je le comprends. Mais il appelle la participation de tous. » Le message, sous des airs grandiloquents, est cynique : critiquez, et même, opposez-vous en paroles, mais participez et laissez faire...

Hollande et son gouvernement parviendront-ils à mener à son terme la pire attaque engagée contre la Sécurité sociale depuis sa création ? C'est une tout autre affaire (lire page 4). « Hollande est loin d'avoir gagné son pari », craint le quotidien *Le Monde*. « Ce n'est pas gagné », s'inquiète aussi *Le Figaro*.

“C'est exactement ce que la précédente majorité avait voté avec application au 1er octobre 2012”

Alain Juppé, ancien ministre de Sarkozy, le 15 janvier 2014, après l'annonce par Hollande de la suppression des cotisations patronales pour les allocations familiales

Le calendrier du “pacte” prévu par le gouvernement

27 janvier : le gouvernement reçoit les syndicats et le patronat pour lancer la concertation sur le pacte de responsabilité.

29 janvier : à l'initiative du gouvernement, début des assises de la fiscalité des entreprises, qui se dérouleront jusqu'en avril. Objectif officiel : supprimer certaines taxes payées par les patrons.

Fin février : le Haut Conseil du financement de la protection sociale remettra un premier rapport sur les modalités de suppression des cotisations pour les allocations familiales.

Fin mars : un « comité de simplification », codirigé par Guillaume Poitrinal, l'ex-patron d'Unibail, et par le député PS Thierry Mandon, rendra ses propositions. Son objectif : alléger la législation sur l'activité des entreprises. Sur cette base, le gouvernement édictera des ordonnances (décrets ayant valeur de lois).

D'ici à juin : une « grande conférence économique et sociale » doit arrêter les termes précis du pacte de responsabilité, puis, « interviendra un vote de confiance au Parlement sur le document qui sortira de la discussion ».

Les enjeux de la suppression annoncée des cotisations d'allocations familiales

Un dossier de Nicole Bernard

Aucun gouvernement n'a osé octroyer aux patrons un tel cadeau

Le 14 janvier, Hollande a annoncé « d'ici 2017, pour les entreprises et pour les travailleurs indépendants, la fin des cotisations familiales ». Ce qui signifie que les patrons ne paieraient plus aucune cotisation d'allocations familiales. Cela amputerait la Sécurité sociale de 36 milliards d'euros, d'ici à 2017.

Selon *Le Journal du dimanche* (19 janvier), « une telle baisse des cotisations patronales n'a jamais été accordée par aucun gouvernement ».

Effectivement, aucun gouvernement n'a osé octroyer aux patrons un tel cadeau.

Depuis 1991, de la part de tous les gouvernements successifs, des dizaines de milliards d'euros d'exonérations de cotisations ont été accordés aux patrons et notre journal n'a pas cessé de mener campagne contre ce pillage. Mais ce gouvernement « socialiste » est le premier qui ose décider que les patrons ne paieront plus rien de tout pour une branche entière de la Sécurité sociale !

Avec, comme « justification », l'emploi. Alors que les mesures successives d'exonérations n'ont eu, comme c'est en général reconnu, aucun effet sur le chômage, on nous ressort cet argument.

Quelques vérités données par un député du PS

La question : « Les allègements annoncés de cotisation produiront-ils sur la compétitivité et l'emploi les effets attendus ? », le député PS Jérôme Guedj répond, le 17 janvier : « Ni les modèles théoriques ni les expériences empiriques ne le démontrent. En réalité, il s'agit plus d'une politique de restauration des marges. »

Il a raison. C'est bien de cela qu'il s'agit : les patrons ne veulent plus payer pour la Sécurité sociale. Et le député de confirmer : « Les exigences croissantes en termes de rendement du capital sont estimées à 95 mil-

liards (1) en 2011 (...). Si l'on rapporte ces 95 milliards aux grandes masses de notre système de protection sociale, cela équivaut au cumul des cotisations patronales finançant la branche famille et la branche maladie. » Il a raison.

Qui paiera ?

Interrogée par *Le Journal du dimanche* sur les conséquences d'une telle décision sur les allocations familiales, la ministre Touraine répond : « Les allocations familiales ne seront pas remises en cause. Il ne s'agit pas de toucher à la politique familiale. »

Si les allocations familiales ne sont pas remises en cause alors que la Sécurité sociale est amputée des 36 milliards de cotisations patronales qui financent 64 % des prestations, alors, qui va payer les 36 milliards ?

Réponse de M^{me} Touraine : « Cela fait partie des discussions dans le cadre du compromis social historique proposé par le président de la République. »

Qu'on nous explique ce qu'il y a à discuter ! Dès lors qu'il est décidé que les patrons ne paieront plus, l'alternative est simple : ou bien les 36 milliards, que les patrons récupèrent, devraient être payés par les salariés, les chômeurs, les retraités, ou bien les allocations familiales qui sont aujourd'hui versées aux familles ne pourraient plus l'être ! Voilà ce dont il est proposé de discuter ! Le cadeau de 36 milliards, lui, n'est pas à discuter ! Le gouvernement propose uniquement de discuter des moyens de l'appliquer !

« 50 milliards d'économies »... Sur quoi ?

En répondant au *Journal du dimanche* que « les allocations familiales ne seront pas remises en cause », M^{me} Touraine s'avance beaucoup.

Ce n'est pas ce qu'a dit le président de la République le 14 janvier, quand il a indiqué qu'il fallait trouver « entre 2015 et 2017, 50 milliards d'économies », « par des réformes structurelles » qui concerneraient « l'Etat, les collectivités territoriales et la Sécurité sociale ».

Des « réformes structurelles » concernant l'Etat, ce qui signifie que l'école, les services publics vont être à nouveau frappés.

Des « réformes structurelles » concernant les collectivités territoriales, dont il a annoncé qu'il fallait en réduire le nombre...

Quant aux « réformes structurelles » concernant la Sécurité sociale, de quoi s'agit-il ?

« L'objectif est de mieux prendre en charge les patients, de façon responsable financièrement », déclare M^{me} Touraine.

UNE SUPERCHERIE

Mieux prendre en charge les patients ? Qu'est-ce que cela veut dire ? S'agit-il de rechercher de meilleurs moyens de soigner les malades ? Qui pourrait être contre ? Mais est-ce bien de cela qu'il s'agit ?

En précisant « de façon responsable financièrement », M^{me} Touraine dévoile la supercherie consistant à parer des décisions financières d'une apparence médicale.

Un exemple de cette façon de procéder est ce qui s'est passé pour les maternités.

Que nous a-t-on dit pour fermer les maternités de proximité ? On nous a dit que les femmes n'étaient pas en sécurité quand une maternité faisait moins d'un nombre donné d'accouchements.

Entre 2003 et 2010, le nombre de maternités est ainsi passé de 618 à 535, avec les conséquences sur les distances qu'il faut franchir pour accoucher.

Et maintenant, que nous dit-on ? Que les accouchements dans les grosses maternités sont « iatrogènes » (on court le risque d'y contracter des maladies).

Nous reviendrons sur cette question des économies de santé et de leurs justifications plus en détail dans un prochain numéro.



Marisol Touraine. (Photo AFP)

(1) A noter que c'est le chiffre mis en avant par le Medef, qui veut récupérer 100 milliards sur le coût du travail.

ÉDITORIAL

Aucun pacte avec le gouvernement ! Ne touchez pas à la Sécurité sociale !

C'est une véritable déclaration de guerre contre la classe ouvrière et la démocratie à laquelle s'est livré François Hollande lors de sa conférence de presse du 14 janvier. Confirmant son offre de « pacte de responsabilité aux entreprises », il en a précisé :

— les objectifs : au nom de la baisse du « coût du travail », la fin des cotisations familiales, soit 36 milliards d'euros de cadeaux aux patrons soustraits à la Sécurité sociale ; au nom de l'austérité, réduire la dépense publique (services publics, école...) de 50 milliards d'euros.

— les moyens : réaliser un « grand compromis social » associant l'Etat, les collectivités territoriales et les « partenaires sociaux » (patrons et syndicats ouvriers) ; et donner le pouvoir aux régions « d'adapter » les réglementations nationales, accélérant ainsi la dislocation des droits ouvriers et de la République.

Décidé à passer en force, Hollande a confirmé son intention d'engager la responsabilité du gouvernement. « Je ne laisserai pas faire », a-t-il martelé, dénonçant les « frileux » qui oseraient se dresser contre le carcan de l'Union européenne et du capital financier auquel, lui, Hollande, se soumet sans réserve.

A travers la liquidation des cotisations familiales — « la plus grande baisse des cotisations patronales jamais accordée par aucun gouvernement » (*Le Journal du dimanche*) —, c'est toute la Sécurité sociale fondée sur le salaire différé qui est menacée de liquidation !

La Sécurité sociale de 1945, c'est la classe ouvrière constituée comme classe garantissant à tous les siens la solidarité ouvrière. Vouloir détruire la Sécurité sociale, c'est, de fait, prétendre détruire la classe ouvrière organisée comme classe avec les organisations qui la constituent. De même que vouloir disloquer la forme républicaine des institutions de l'Etat, c'est menacer de destruction toutes les conquêtes ouvrières et démocratiques inscrites dans ce cadre.

Que Gattaz, du Medef, les représentants de l'Union européenne et le gouvernement allemand de grande coalition apportent leur soutien à Hollande, c'est dans l'ordre des choses. Mais pour les organisations du mouvement ouvrier, il n'y a rien à négocier dans un pacte dont le seul contenu est l'atomisation de la classe ouvrière et de ses organisations.

La politique du gouvernement constitue une attaque sans précédent contre l'ensemble des salariés et leurs familles. Elle met à l'ordre du jour la riposte d'ensemble, la mobilisation unie des travailleurs et de leurs organisations pour bloquer ce plan destructeur Hollande-Gattaz.

Aucun pacte, de quelque nature qu'il soit, ne peut être passé avec ce gouvernement Hollande-Ayrault (1), instrument du patronat et de l'Union européenne contre la classe ouvrière ! Le « pacte de responsabilité » doit être défilé, et avec lui, ses initiateurs : le gouvernement, le Medef et l'Union européenne !

Paris, le 21 janvier 2014
Claude Jenet, Daniel Gluckstein,
Gérard Schivardi, Jean Markun,
secrétaires nationaux du POI ■

(1) Une nouvelle fois, nous notons l'équivoque des représentants de la gauche du Parti socialiste et du Front de gauche qui critiquent (et pour certains condamnent) le « pacte de responsabilité » tout en persistant dans leur soutien apporté au gouvernement, notamment dans la constitution de listes communes (au premier ou au second tour) pour les élections municipales.

ÉCLAIRAGE

Qu'est-ce que le salaire différé ? Examinons une fiche de paye

Salaire brut	2 400 euros	Pour un salaire brut de 2 400 euros, le patron ne bénéficie actuellement d'aucune exonération sociale. Les exonérations sont octroyées pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le Smic.
Cotisations salariales (7,6 %)	182 euros	Il s'agit des cotisations dues par le salarié (la part ouvrière)
Contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) (8 %)	192 euros	Ces deux contributions sont à la charge du salarié.
Salaire net	2 026 euros	C'est ce qui est payé au salarié une fois les contributions à sa charge défalquées du salaire brut.
Cotisations patronales (13,1 % pour la maladie, 5,25 % pour la famille, 10,2 % pour la vieillesse, 1,8 % pour les accidents du travail)	728 euros	Il s'agit des cotisations dues par les patrons pour financer les prestations de la Sécurité sociale.
Total des cotisations sociales	1 102 euros	C'est le total des cotisations salariales et patronales qui financent la Sécurité sociale.

Ainsi, pour un salaire net de 2 026 euros, la Sécurité sociale perçoit aujourd'hui 1 102 euros. C'est cela le salaire différé. Ces 1 102 euros sont immédiatement reversés en pensions de retraite, allocations familiales, remboursements de soins, versements aux établissements de santé. C'est le système par répartition.

Si la décision annoncée par Hollande n'est pas annulée, pour un même salaire brut de 2 400 euros, le salarié paierait toujours 374 euros, mais les cotisations patronales seraient ramenées à 602 euros. Le patron récupérerait 126 euros par mois et la Sécurité sociale recevra 976 euros au lieu de 1 102. Et cela à hauteur des 36 milliards d'euros de cotisations patronales d'allocations familiales.

Chronique

POLITIQUE

Sur le fil du rasoir

Lucien Gauthier

La presse s'interroge sur la capacité de Hollande à réaliser « un grand compromis social, sans doute le plus grand qui ait été proposé depuis des décennies à notre pays » qu'il a appelé

« Pacte de responsabilité ».

Dans *Le Monde* (19-20 janvier), Michel Noblecourt, l'éditorialiste spécialiste des partenaires sociaux, s'interroge également.

Il balaie rapidement la réaction du PCF et le titre de l'éditorial de *L'Humanité* concernant

Hollande : « *Moi, commis du patronat* » en écrivant :

« Cette "trahison" n'empêche pas pour autant le Parti communiste de faire alliance

pour les municipales, à Paris et dans d'autres villes, avec le parti du "commis du patronat". » Non.

L'inquiétude de Michel Noblecourt se concentre sur les syndicats.

Il écrit : « *En lançant la négociation sur la sécurisation de l'emploi qui a abouti le 11 janvier 2013 à un accord entre le patronat,*

la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, le chef de l'Etat espérait un compromis historique. »

Mais la CGT et FO ont rejeté cet accord. Et Noblecourt d'ajouter : « *Le pari présidentiel est lourd d'incertitudes (...). La question essentielle est de savoir si la France dispose d'acteurs sociaux capables de conclure ce "grand compromis social" (...).* A l'exception

de la CFDT, qui prônait en 2012 un "pacte social" (...),

les syndicats français n'ont pas la culture du pacte. »

Le journal patronal *Les Echos* écrit (21 janvier) : « *Avec FO et la CGT, l'atmosphère est même électrique. Dans "Les Echos", Jean-Claude Mailly, le leader de Force ouvrière, prévient qu'"il ne saurait être question de rentrer dans une mécanique d'union nationale". Et dans "Le Monde" daté d'aujourd'hui, Thierry Lepaon reproche à François Hollande de répondre "presque exclusivement aux préoccupations du Medef".*

Au sein des organisations syndicales, de très nombreux militants rejettent ce pacte de responsabilité, comme on le lira dans cette page.

Dans les entreprises, confrontés aux plans dits sociaux, les syndicalistes sont à l'avant-garde du combat contre les plans des patrons, auxquels Hollande veut encore faire des dizaines

de milliards d'euros de cadeaux (*lire page 5*). C'est pourquoi Noblecourt conclut son éditorial ainsi :

« *Faute d'acteurs, le compromis social-démocrate peut encore faire "plouf".* »

Sécurité sociale : les fédérations syndicales appellent à la grève et à une manifestation nationale le 18 mars

(Extraits du communiqué commun)

« Les fédérations CGT, FO, CFTC, CGC, CFDT et les organisations syndicales représentant les cadres et les agents de direction (*des organismes de Sécurité sociale - NDLR*) font le constat d'une situation particulièrement détériorée, tant concernant les salaires que l'emploi et les conditions de travail.

(...) Quatre ans sans augmentation de la valeur du point, c'est inacceptable ! La hausse des prix sur ces quatre dernières années s'élève à 6,6 % (...).

A cette pression insupportable sur les rémunérations s'ajoute une réduction continue du nombre d'emplois dans toutes les branches. Depuis 2004, plus de 15 000 emplois ont été supprimés. Mais le pire pourrait être à venir (...). Le gouvernement prétend imposer 500 millions d'euros d'économies budgétaires supplémentaires en 2014. Et le Medef de renchérir et d'appeler à encore plus de restrictions budgétaires dans l'assurance maladie.

Les nouvelles annonces du président de la République lors des vœux pour 2014 ne peuvent que rajouter aux inquiétudes du personnel.

La Sécurité sociale est menacée. Au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques, de nouvelles mesures de réductions budgétaires se profilent.

Ne tenant aucun compte des dégâts provoqués dans les organismes, le gouvernement entend aller encore plus loin dans cette politique de rigueur.

(...) Les fédérations appellent le personnel à s'opposer à cet engrenage de rigueur, de destruction des droits et acquis et de détérioration des situations de travail.

Les fédérations se rendront en délégation le 11 février 2014 au ministère des Affaires sociales et de la Santé pour être reçues par la ministre, Mme Touraine.

Elles appellent le personnel à être en grève et à manifester à Paris jusqu'à Matignon, le 18 mars 2014 pour :

- l'augmentation de la valeur du point,
- l'octroi de moyens budgétaires pour la classification,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et l'embauche de personnels en CDI conventionnels pour assurer l'intégralité des missions et un service public de qualité,
- le maintien de la convention collective nationale.

Montreuil, le 13 janvier 2014 ■

« La Sécurité sociale est menacée.

Au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques, de nouvelles mesures de réductions budgétaires se profilent. »

DÉBAT DANS LE MOUVEMENT OUVRIER

L'union locale CGT d'Angers s'adresse à Thierry Lepaon

En lien avec la journée d'action du 6 février prochain, l'union locale CGT d'Angers (Maine-et-Loire) s'adresse à Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT, et à la commission exécutive confédérale (extraits).

« Tout d'abord, il y a nécessité que nous nous donnions les moyens d'une mobilisation d'ampleur face aux attaques que subissent les salarié(e)s, tant du Medef que du gouvernement (...).

Nous sommes obligés de faire le constat comme quoi, sur les sujets les plus importants, ce gouvernement "dit de gauche" s'est aligné sur les desiderata du Medef (...).

La journée d'action du 10 septembre dernier, connue à l'avance, a permis d'organiser une forte mobilisation. Mais l'absence de suites immédiates et les initiatives du 15 octobre, puis celle du 26 novembre, trop loin et connues trop tard, ont

été démobilisatrices pour les militants et de fait pour les salarié(e)s.

Ça n'est vraisemblablement pas l'objectif voulu par notre CGT.

Par ailleurs, alors que nous avons plus que jamais besoin du tous ensemble, les journées d'action successives, à l'initiative de fédérations, ne sont, nous semble-t-il, pas de nature à fédérer un mouvement social d'ampleur.

Y a-t-il vraiment des revendications si spécifiques que cela nécessite que des directions fédérales voient l'intérêt de mobiliser leur secteur de façon décalée ? Ne sont-elles, en vérité, pas toutes de même nature, quel que soit le métier ? (...) Il nous semble indispensable de projeter, d'ici à la fin janvier, des perspectives d'action qui feront des barouds d'honneur. (...) »

Angers, le 8 janvier 2014 ■

PACTE DE RESPONSABILITÉ

Les confédérations FO et CGT dénoncent...

FO : « Un marché de dupes »

« (...) Le président de la République a confirmé ce qui s'apparente à un marché de dupes, le pacte prenant des allures d'unité nationale et de confusion des responsabilités avec risque d'instrumentalisation et de politisation. Le patronat a d'ores et déjà obtenu la suppression des cotisations patronales d'allocations familiales d'ici à 2017, menaçant l'avenir de la branche famille de la Sécurité sociale. Le mécanisme des contreparties envisagées, notamment en matière d'emploi et de rémunération, est plus qu'aléatoire.

L'allègement du coût du travail apparaît ainsi comme l'alpha et l'oméga de la politique économique. Par ailleurs, la confirmation d'une réduction drastique des dépenses publiques et l'octroi aux régions d'un pouvoir réglementaire d'adaptation menacent l'égalité républicaine. (...) »

Communiqué confédéral, le 14 janvier 2014 ■

CGT : « Moins d'Etat et plus pour le patronat ! »

« Le président (...) tourne le dos aux salariés (...). Il installe un "observatoire des contreparties" sans en préciser le périmètre, la composition et les critères. Il distribue donc d'abord l'argent au patronat et confie à d'autres, et dans un horizon incertain, le soin d'en fixer la conditionnalité. C'est ce qu'il appelle le "pacte de responsabilité".

En écho au patronat, le président décrète que pour plus d'embauches, il faut à la fois réduire les charges des entreprises et leurs contraintes. Il engage donc une nouvelle étape de cadeaux au patronat (...). Il se propose de réduire les normes qui fixent les exigences de la société vis-à-vis des entreprises. (...) »

Il annonce formellement la fin du financement de la politique familiale par les entreprises. La CGT dénonce et s'oppose à ce nouveau désengagement des entreprises de la solidarité nationale (...). »

Communiqué confédéral, le 14 janvier 2014 ■

... alors que la CFDT approuve

« Lors de sa conférence de presse, le président de la République a dessiné un cadre pour le pacte de responsabilité qu'il avait annoncé lors de ses vœux.

Ce cadre donne du sens et des objectifs pour la mobilisation de chacun des acteurs. La CFDT se mobilisera pour l'emploi en étant exigeante sur le contenu du volet social, qui reste à définir jusqu'à la conférence sociale. En cohérence avec les réformes sur la sécurisation de l'emploi, la qualité de vie au travail et la formation professionnelle, la CFDT est déjà engagée dans le chantier du financement de la protection sociale (...).

La CFDT exigera des engagements précis et chiffrés de la part du patronat. Ce pacte ne peut fonctionner que s'il est structuré par un dialogue social renforcé. Il appartiendra à tous, gouvernement, patronat et syndicats, d'en faire la démonstration dans les semaines qui viennent. »

Communiqué de la commission exécutive de la CFDT, 14 janvier 2014 ■

Un dirigeant de la FSU s'insurge contre la signature d'une position commune avec la CDFT

Le jour même de la conférence de presse de François Hollande, quatre confédérations ou fédérations syndicales (CFDT, CGT, FSU et UNSA) publiaient, le 14 janvier, une position commune où elles déclarent, en conclusion, qu'elles porteront « des revendications et objectifs communs » lors « des discussions qui se dérouleront dans le cadre du pacte de responsabilité ». Dans la CGT, et aussi dans la FSU, parmi les militants, à tous les niveaux et de toutes sensibilités, c'est bien souvent l'indignation qui s'exprime. Comment signer un texte national avec la CFDT, qui salue le pacte de responsabilité de Hollande ?

Parmi bien d'autres, Laurent Zappi, responsable de la tendance Ecole émancipée dans la FSU, fait part « de son désaccord avec la signature par la FSU du texte communiqué aujourd'hui à la presse (...). Il nous semble qu'il y a un gros problème de positionnement par rapport à la pièce maîtresse du dispositif gouvernemental actuel (au centre de la conférence de presse de Hollande aujourd'hui), le fameux "pacte de responsabilité" dont toute la presse dit qu'il incarne l'inflexion libérale et pro-patronale du pouvoir. »

Débat

Sur l'accord sur la formation professionnelle

Roland Thonnat

À la suite de l'article paru dans le précédent numéro d'Informations ouvrières, je souhaiterais apporter quelques précisions sur l'accord sur la formation professionnelle qui a été signé par les confédérations CFDT, CFTC, FO et CGC. Par exemple, il est mentionné dans son article 41 : « Les signataires du présent accord considèrent le développement des formations en alternance pour les jeunes comme une priorité. » Or, dans le cadre des opérations de carte scolaire, cette année encore, des centaines de classes, de sections voire d'établissements d'enseignement professionnel public sont prévus à la fermeture. De ce point de vue, la prise de position en faveur du développement de l'alternance (c'est-à-dire essentiellement l'apprentissage) est un soutien inacceptable à ces décisions. Au nom de « la formation tout au long de la vie », concept issu tout droit de Bruxelles, c'est la formation initiale, c'est-à-dire l'acquisition de diplômes nationaux reconnus, débouchant sur une qualification, qui est dans le collimateur, et, au-delà, les conventions collectives. Non seulement l'accord n'y déroge pas, mais il prévoit même dans

le cadre du nouveau compte personnel de formation un financement par les conseils régionaux d'une « formation initiale différée » ! D'ailleurs, l'acte III de la décentralisation prévoit bien de confier aux régions la formation professionnelle, et la loi d'orientation pour l'école leur a déjà attribué cette mission en matière de définition de la carte de la formation professionnelle initiale. De même, sept régions « expérimentent » la régionalisation de l'orientation, comprenant l'orientation scolaire. En Auvergne par exemple, les résultats sont désastreux : plusieurs lycées d'enseignement professionnel sont menacés de fermeture pure et simple. Au nom de la lutte contre les « doublons », les sections d'enseignement professionnel sont fermées au profit des CFA ou de l'enseignement privé ! Pourtant, l'article 43 de l'accord donne aux organisations syndicales et patronales, à travers un « comité paritaire régional pour la formation professionnelle et l'emploi », la charge « d'assurer la coordination de ces politiques avec les pouvoirs publics ». La « gouvernance régionale » ainsi créée est donc un outil d'intégration des syndicats, et les engagements de fait dans la mise en œuvre conjointe des mesures énoncées.

L'enseignement professionnel public a été créé en 1945 pour sortir les jeunes de l'exploitation patronale. Sa défense est une référence et donc un devoir pour tout militant ouvrier. La signature de l'accord sur la formation professionnelle constitue une rupture avec cette orientation.

Rien n'est joué

Alors, rien n'est joué. D'ailleurs, lors de la séance du 13 janvier 2014 du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, l'avis sur le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui incluait cet accord sur la formation professionnelle n'a pas été voté par deux des quatre organisations signataires, la CFTC s'abstenant et Force ouvrière refusant de participer au vote ! L'enjeu maintenant, c'est que la nouvelle loi sur la formation professionnelle ne voie pas le jour. Ce qui, soit dit en passant, limiterait singulièrement la portée de l'accord.

NB : dans l'accord sur la formation professionnelle, il est fait explicitement référence à l'accord national interprofessionnel de janvier 2013, signé par la CFDT, accord favorisant les procédures de licenciements. Cela suffit à rendre cet accord pour le moins suspect.

Débat

SNCM, quelques précisions

Sylvain Marati

À la suite de l'article sur la SNCM, un lecteur d'Informations ouvrières m'a fait remarquer qu'il n'était pas fait mention des 400 suppressions d'emplois. Quelques précisions donc à ce sujet. Le gouvernement a imposé 400 suppressions de postes par le non-remplacement des départs en retraite et des CDD. Mais la grève a contraint le gouvernement à différer le dépôt de bilan. Elle a imposé que le gouvernement, qui le refusait catégoriquement jusque-là, s'engage à faire appliquer les principales règles du droit social français à la compagnie Corsica Ferries.

Un point d'appui indiscutable, immédiatement saisi par le syndicat CGT des ouvriers dockers de Toulon pour défendre le saisissement, activité de la manutention portuaire prévue par la convention collective consistant à arrimer le fret dans les navires.

Nouveau bras de fer en vue...

Le pavillon italien, sous lequel navigue Corsica Ferries, lui permet en effet d'embaucher des salariés hors statut pour effectuer le saisissement en lieu et place des dockers, mieux payés. Le préavis de grève du syndicat CGT des dockers de Toulon, déposé jeudi 16 janvier, prenant appui sur les résultats de la

grève de la SNCM et exigeant que le saisissement leur soit réservé, a permis de faire reculer la direction de la Corsica Ferries. Une semaine à peine après la fin de la grève à la SNCM, l'offensive reprend néanmoins de plus belle, s'appuyant sur le réquisitoire de l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne qui a proposé, le 15 janvier, de rejeter les recours contre la décision du tribunal de l'Union européenne condamnant la compagnie maritime à payer 220 millions d'euros pour aides illégales d'Etat. Nouveau bras de fer en vue... notamment la revendication du pavillon français.

Reportage

Amiens (Somme)

Les travailleurs de Goodyear et leurs familles manifestent

Vendredi 17 janvier, devant l'usine Goodyear, à Amiens, s'étaient rassemblées, en soutien aux travailleurs, des délégations de salariés des syndicats de la ville d'Amiens, de la région et également des délégations venant de plusieurs départements de France. Le lendemain, le samedi, c'était au tour des familles des travailleurs de manifester. Dans les deux rassemblements, un même rejet de la politique du gouvernement. Une femme : « Mon mari est licencié, mais il faut penser à toutes les boîtes de sous-traitance, ce sont des milliers d'emplois en jeu. On a viré Sarko, car on ne voulait plus de tout ça, et avec Hollande, c'est pire, il fait des cadeaux aux patrons, des exonérations, et maintenant, il s'attaque aux allocations familiales, c'est honteux ! » Colère contre le gouvernement, colère contre les patrons et colère contre Maurice Taylor, le possible repreneur dont Montebourg, ministre du Redressement productif, est le représentant. Dans une lettre ouverte distribuée,

Marc, un ouvrier de Goodyear, revient sur les calomnies déversées contre les travailleurs, notamment sur le fait que deux directeurs ont été retenus pendant trente heures : « Quand les forces de l'ordre sont entrées dans le site, elles en sont sorties avec deux personnes éprouvées mais bien en vie, disant même aux médias qu'elles avaient été bien traitées. »

« C'est Montebourg le responsable, avec Hollande ! »

La femme d'un travailleur de Goodyear explique : « J'ai été licenciée par Manufacture Sièges de France. Maintenant, c'est au tour de mon mari et de mon beau-fils. Mon mari a 59 ans, ça va encore, mais mon beau-fils n'a que 40 ans. C'est Montebourg le responsable, avec Hollande ! Ils sont venus tous les deux à Goodyear et ils avaient déjà prévu de fermer l'usine. Sarko n'avait pas réussi, et c'est Hollande qui réussit. C'est honteux ! »

La colère à l'égard du gouvernement est grande en ville, y compris au sein du PS dont les militants se voient interpellés par la population. La situation est telle que la députée PS d'Amiens, Pascale Boistard, a déclaré : « Je suis députée PS, par solidarité je me suis tue jusque-là. (...) M. Montebourg est incapable de médiation. Toutes ses déclarations (...) augmentent à chaque fois la confusion. (...) Quand Montebourg demande publiquement : "Mettez de l'eau dans votre vin" à des salariés qui sont sur le point de recevoir leur lettre de licenciement, je trouve ça léger ! (...) Des salariés m'ont déjà dit qu'ils étaient intervenus à plusieurs reprises pour empêcher certaines personnes de se faire mal. Je tiens M. Montebourg comme responsable de tout ce qui pourrait se passer sur l'usine. » Les travailleurs poursuivent avec le syndicat CGT l'occupation de l'usine, exigeant l'ouverture de négociations avec les patrons de Goodyear.

Education prioritaire et déstructuration de l'école

Trente ans après la création de « l'éducation prioritaire » en 1983, le gouvernement lance sa « refondation ». Celle-ci sera expérimentée dans 100 réseaux à la prochaine rentrée. Cette « refondation », qui touche 16 % des écoles et 20 % des collèges, est une des mesures phares de la modernisation de l'action publique (MAP). Elle s'inscrit dans la baisse « du coût du travail » au cœur du « pacte de responsabilité » annoncé par le président de la République le 14 janvier.

Vincent Peillon veut que les enseignants y travaillent « autrement » et « innovent » le nouveau métier qu'il veut leur imposer. Croyez-vous que le gouvernement crée les classes nécessaires pour véritablement enrayer la difficulté scolaire ? Non. Il n'y aura plus un maître responsable d'une classe : le projet éducatif local définira les missions des adultes qui défilent devant les enfants privés d'un enseignement structuré.

Quant aux collégiens, ils auront moins d'heures d'enseignement et les élèves de 6^e seront « pris en charge de façon continue jusqu'à 16 h 30 » dans « des activités pédagogiques et éducatives ». Selon Peillon, il s'agit « d'atteindre le socle de culture et de connaissance » fixé par l'Union européenne, contre les diplômes et qualifications reconnus. Les ministères concernés et les collectivités territoriales sont appelés au « travail ».

« Créer une norme nationale, ce serait nier les différences »

Mathieu Hanotin, vice-président du conseil général de Seine-Saint-Denis, déclare le 16 janvier : « Créer une norme nationale, ce serait nier les différences. » Il se vante d'avoir « cessé de donner la même dotation financière à tous les collèges prioritaires ». Il revendique « un recrutement par des postes à profil », et précise : « On peut imaginer un engagement de 5 ans en échange d'une prime plus

conséquente... » Le ministre l'a entendu. Les 339 écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Eclair) créés par Luc Chatel étaient un premier pas ; Vincent Peillon veut les étendre à tout le pays et transformer les établissements en « zones franches », débarrassées de toutes les normes nationales en matière de programmes et d'horaires d'enseignement, en matière de statuts des personnels. Des responsables syndicaux ont discerné dans les annonces du gouvernement « une réforme porteuse d'ambition ». Comment ne pas voir dans les objectifs gouvernementaux la mise en pièces de l'enseignement professionnel (440 lycées professionnels ont déjà fermé en trente ans), des programmes et diplômes nationaux, des conventions collectives et des statuts, et de l'école publique ? S'unir pour y faire barrage s'impose. **Correspondants ■**

Les recommandations de l'Union européenne et de l'OCDE

La priorité, dit l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), c'est « réformer l'Education nationale » (notamment « revoir le temps de travail des enseignants ») et « réformer le marché du travail ». La cible, le CDI : « Le coût du travail, notamment avec le Smic, est trop élevé pour encourager l'embauche de personnes non qualifiées. » La Commission européenne et le Conseil précisent que « le transfert prévu de compétences aux conseils régionaux pourrait être l'occasion de remédier aux lacunes du système actuel » (1).

(1) « Recommandations du Conseil concernant le programme national de réforme de la France pour 2013 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour la période 2012-2017. »

En bref

Des centaines d'heures supprimées dans les collèges et les lycées

“L'éducation prioritaire”, parlons-en !

Depuis lundi 20 janvier, les enseignants du collège Edouard-Manet, à Ville-neuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), sont en grève à 90 % avec leurs sections syndicales pour exiger le maintien de la dotation horaire, en baisse de 56 heures à la prochaine rentrée, soit, selon les enseignants, « une perte équivalente à deux, voire trois classes » et trois postes d'enseignants ! Confrontés eux aussi à une baisse de leur dotation horaire, les enseignants du collège voisin, Georges-Pompidou, se sont également mis en grève ce 21 janvier avec leurs sections SNES et SN-FO-LC. Dans plusieurs autres établissements (lycée Galilée, à Gennevilliers, col-

lège Jean-Macé, à Clichy, collège Guy-Môquet, à Gennevilliers), des assemblées générales réunies ce mardi 21 janvier ont voté la grève pour le 23 janvier, jour de la tenue du comité technique départemental. Les enseignants se rassembleront à la direction académique. Les syndicats, CGT, SNES et FO ont déposé un préavis de grève départemental. **L. F. ■**

Chaque semaine, lisez **INFORMATIONS OUVRIÈRES** Abonnez-vous !

Interview

Dans la poursuite de la loi Bachelot

Nicole Bernard

Début décembre, la ministre Touraine a fait voter par le Parlement une loi autorisant l'expérimentation de la création de « maisons de naissance ». Peu de publicité a été faite à cette loi. Le Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM) a adressé à la presse un document d'analyse de cette loi. Informations ouvrières en publie des extraits. Reprenant une déclaration de la ministre au cours du débat, le CDGM pose une question lourde de conséquences : « Liberté de choix ou nouvelle organisation du système de soins ? »

Interpellée par les sages-femmes en grève, au moment même où elle faisait voter la loi autorisant la création de ces « maisons de naissance », la ministre avait indiqué qu'elle mettait en place un groupe de travail « pour que la concertation sur la revalorisation de leur métier puisse s'engager ». Et elle avait précisé « vouloir mettre en place une réflexion pour définir la manière de conforter leur rôle et leurs missions de professionnelles médicales de premier recours ».

Bien sûr, cette formule de « missions de professionnelles médicales de premier recours » est une réponse codée à l'exigence du collectif des sages-femmes d'être reconnues comme « praticiens de premier recours » en sortant du titre 4 de la fonction publique hospitalière. Une exigence propre à aller droit au cœur de la ministre, qui a défini comme pilier de sa stratégie nationale de santé la « structuration de la médecine de parcours à partir des soins de premier recours » (discours du 23 septembre 2013). Cette notion inédite de « médecine de parcours » n'a d'autre but que d'introduire l'idée d'une médecine par étapes, qui commence par « les soins de premier recours ».

Soins de premier recours ? De quoi s'agit-il ? D'où cela vient-il ?

C'est l'article 36 de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » (HPST, loi Bachelot) qui a introduit, pour la première fois, la notion de « soins de premier recours ». Et M^{me} Bachelot avait expliqué clairement, en présentant sa loi, ce que cela signifiait : « Un transfert actif et contrôlé de l'activité du médecin vers ses partenaires. » Vous avez compris...

Les médecins, ça coûte cher. Plus cher que les sages-femmes, les infirmières, les manipulateurs radio, etc.

A travers la référence aux « soins de premier recours », M^{me} Touraine annonce qu'elle s'inscrit résolument dans la poursuite de la loi Bachelot. Une loi qui, rappelons-le, avait réalisé contre elle, comme jamais auparavant, l'unité des médecins, des personnels hospitaliers et de leurs organisations, défendant la santé de leurs patients.



Astrid Petit, sage-femme, syndicaliste

“Des conditions de travail insupportables dans les maternités”

Il y a depuis des mois un mouvement des sages-femmes. Pourrais-tu résumer ce qui est en jeu ?

Les sages-femmes voient leurs conditions d'exercice se dégrader depuis de nombreuses années. Avec l'hécatombe des fermetures de maternités (fermeture de 14 à 28 maternités par an entre 1995 et 2009), nous subissons aujourd'hui des conditions de travail insupportables dans les grosses maternités. Entre nous, nous appelons ces structures, des « usines à bébés ».

Les salaires sont inadéquats à notre niveau d'étude et de plus gelés depuis des années comme pour le reste de la fonction publique. Une jeune sage-femme dans la fonction publique démarre sa carrière à 1 600 euros net (bac + 5) et la termine aux alentours de 3 000 euros après quarante ans de carrière.

La profession connaît depuis quelques années la précarité. Les jeunes diplômées ne trouvent plus de poste de titu-

laire dans les maternités alors qu'on a un besoin criant de personnel. Elles sont employées en CDD pendant plusieurs années, renouvelées parfois, ou jetées comme des kleenex. Un mode de management de l'hôpital public qui n'a rien à envier aux multinationales. La principale revendication du mouvement porte sur un nouveau statut des sages-femmes de la fonction publique hospitalière (60 % des sages-femmes). Il s'agit en effet d'une revendication récurrente de la profession pour obtenir la reconnaissance professionnelle et un salaire à la hauteur de notre diplôme.

D'autres revendications sont fondamentales, comme la révision des décrets de périnatalité, qui fixent un nombre insuffisant de sages-femmes dans les maternités, ou encore, l'arrêt des fermetures de maternités.

Il y a des positions divergentes à l'intérieur de ce mouvement. Sur quoi portent les désaccords ?

Les syndicats souhaitent que ce nouveau statut des sages-femmes reste

dans la fonction publique. Mais un collectif d'associations et de syndicats professionnels, composés en grande partie de sages-femmes libérales, fait miroiter aux sages-femmes le statut des médecins hospitaliers (PH), c'est-à-dire en dehors de la fonction publique.

En réalité, si les sages-femmes sortaient de la fonction publique, cela modifierait complètement l'organisation des maternités.

Le collectif prétend parler au nom de toutes les sages-femmes, mais ce qu'il revendique va à l'encontre des intérêts des sages-femmes hospitalières et les détourne des vraies problématiques.

Mais pas à l'encontre des intérêts de tout le monde...

La profession de sage-femme se trouve aujourd'hui à un carrefour des politiques de santé publique engagées par les gouvernements successifs et poursuivies par Marisol Touraine. On manque de gynécologues, on a désorganisé le maillage des maternités

sur le territoire et il n'y a aucune reconnaissance du formidable travail fait par les sages-femmes, en particulier par le salaire. Tout est mis en place pour que le transfert de tâches des médecins vers les sages-femmes soit organisé et que l'hôpital se désengage de la maternité au profit du secteur privé et libéral.

Pour aller dans ce sens, le collectif revendique ainsi le « premier recours ». Il concerne plus particulièrement le secteur libéral. Il s'agirait d'obliger les patientes enceintes à être suivies par une sage-femme, plutôt que par un gynécologue, dans le cas d'une « grossesse à bas risque » et d'un « suivi gynécologique de prévention ». Cela participe encore à la casse de notre système de santé.

La maternité de Dourdan rouverte !
Dans notre prochain numéro, un communiqué de presse du Dr Christophe Jedrecy, responsable de la structure des urgences de Dourdan.

EXTRAITS DU COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DE DÉFENSE DE LA GYNÉCOLOGIE MÉDICALE (CDGM)

“Maisons de naissance” : une régression et un danger pour la santé des femmes et des bébés

“Une sortie... douze heures après la naissance” !

L'expérimentation des « maisons de naissance » avait été intégrée, en octobre 2010, dans le cadre de l'article 40 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011. Très contestée, elle avait été repoussée par le Sénat puis réintroduite par l'Assemblée nationale, et enfin censurée par le Conseil constitutionnel. M^{me} Touraine prend aujourd'hui l'énorme responsabilité d'autoriser à nouveau l'expérimentation.

La loi permet au gouvernement de créer « des structures dénommées maisons de naissance » « où des sages-femmes réalisent l'accouchement des femmes enceintes dont elles ont assuré le suivi de grossesse ».

Aujourd'hui, les accouchements se font en établissements de santé, seuls assurés pour assumer toutes les conséquences. Or la maison de naissance n'est pas un établissement de santé, c'est « une association » ou « une société d'exercice libéral », ou « une société civile de moyens ».

En clair, dans un lieu-dit, des sages-femmes, exerçant à titre libéral, pratiquent des accouchements « comme à la maison » pour reprendre l'exigence de certains. Seules peuvent accoucher dans ces « maisons de naissance » des femmes sélectionnées comme présentant une grossesse à bas risque. Cette condition, sur laquelle le débat a été vif, est plus que sujette à caution.

L'Académie de médecine avait, lors de la discussion sur l'article 40 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011, fait connaître son désaccord : « Grossesse à bas risque ne signifie pas absence de risque au cours de l'accouchement et de complications imprévues au cours du travail (problème de dilatation du col, retard de l'expulsion de l'enfant, souffrances fœtales plus ou moins brutales et, du côté de la mère, déchirure du périnée, hémorragie de la délivrance) (...) »

Les femmes qui accoucheraient dans ces maisons de naissance rentreraient tout de suite à la maison. Comme l'explique la commission des affaires

sociales (de l'Assemblée nationale — NDLR) : « Les maisons de naissance, qui ne sont pas assimilées à des établissements de santé, n'offrent pas de capacité de séjour : le retour à la maison après l'accouchement est anticipé et organisé afin de favoriser l'accompagnement post-partum dans le cadre d'une sortie très précoce (environ douze heures après la naissance) et d'un suivi à domicile quasi quotidien. »

Cette question du retour immédiat à la maison a suscité, en novembre 2012, une réaction extrêmement ferme de plusieurs sociétés savantes (...), à la suite de la mise en place par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) du Programme d'accompagnement du retour à domicile (PRADO) : « Le suivi immédiat de l'enfant nouveau-né, y compris après une grossesse considérée comme a priori normale, est généralement considéré comme un aspect particulièrement délicat de la protection maternelle et infantile, de la prévention périnatale et de la prise en charge pédiatrique. Il mobilise l'expérience des praticiens, face à des notions d'évaluation de risque, des signes ou symptômes avant-coureurs discrets, et à la difficulté de leur interprétation. (...) Chacune de ces anomalies peut produire des conséquences responsables d'un handicap la vie durant. Si la fréquence de ces cas est faible, leur importance au titre individuel est évidente, et, sur le plan de la santé publique, elle se situe bien au niveau des indicateurs de mortalité et morbidité périnatale, qui sont de l'ordre de quelques unités pour mille naissances. »

Or le programme de la CNAM prévoit un retour anticipé deux jours après la naissance. Avec la loi du 6 décembre, il ne s'agit pas de deux jours, il s'agit de... douze heures !

C'est donc une responsabilité majeure que prend la ministre. Se dessine, derrière cette expérimentation, une véritable stratégie en matière de système de soins. (...) Selon un parlementaire : « Non seulement les maisons de naissance offriront un nouveau mode de

prise en charge de la grossesse, mais elles seront source d'importantes économies, ce qui n'est pas à négliger, vu l'importance du déficit de la Sécurité sociale. Le coût d'un accouchement est évalué à 600 euros en maison de naissance, contre 1 200 dans le cadre d'une hospitalisation de courte durée et 3 000 dans le cadre d'une hospitalisation de 4,4 jours, ce qui correspond à la durée moyenne observée. Au total, nous réaliserions une économie de près de 30 millions d'euros par an. »

C'est donc de cela qu'il s'agit ? Des économies qui peuvent être réalisées ? (...) Comment ne pas voir dans cette déclaration la tentation de remplacer les médecins « longs et chers à former », par des praticiens moins coûteux ? (...) Comme l'a dit un parlementaire : « On pourrait imaginer à l'avenir un parcours de soins des femmes enceintes faisant de la sage-femme le professionnel de premier recours en cas de grossesse physiologique et de la maison de naissance tant hospitalière que libérale le lieu d'accouchement de référence pour les femmes qui désirent bénéficier d'un accompagnement global. »

C'est donc le libre accès au médecin qui est en jeu, libre accès dont la défense est inséparable de la constitution même et de l'activité du CDGM depuis 1997.

L'expérimentation ouvrirait donc la voie à un bouleversement de notre système de soins « à la française », fondé sur la complémentarité entre les professionnels de santé.

Le CDGM a déjà alerté sur cette dérive. En particulier, c'est la première fois qu'il est proposé qu'une femme retourne chez elle au bout de douze heures. C'est à nos yeux une régression et un danger pour la santé des femmes.

Le Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM) tiendra son assemblée générale le dimanche 9 février, à l'Hôtel-Dieu, à Paris. cdgm.national@orange.fr

Chronique

POLITIQUE

Non à la réforme ferroviaire, maintien du statut !

Pierre Besse

Le 12 décembre 2013, les cheminots ont, une nouvelle fois, répondu massivement à l'appel à la grève des organisations CGT, UNSA, SUD et FO. Ils ont fait grève pour le maintien du statut, le maintien du RH0077 (conditions de travail), pour la SNCF entreprise unique. Oui, les cheminots ont une nouvelle fois manifesté leur détermination face à la réforme ferroviaire gouvernementale présentée au Conseil des ministres le 16 octobre et qui doit être soumise au Parlement, réforme qui achève l'éclatement de la SNCF (création de trois établissements publics à caractère industriel et commercial), avec la liquidation du statut comme conséquence directe. Depuis 1997, les cheminots connaissent bien les conséquences désastreuses de la création de Réseau ferré de France (RFF) (gestion de l'infrastructure) sur le fonctionnement de la SNCF. Dans leur immense majorité et quels que soient leurs grades, ils sont pour le retour à la SNCF d'avant 1997. Mais les cheminots sont bien conscients qu'ils sont face à un obstacle de taille : l'Union européenne, qui n'a pour fonction que de privatiser les services publics et d'assouplir la réglementation du travail pour la libre concurrence. Oui, les cheminots comprennent très bien ces enjeux, ils sont lucides et n'ont aucune illusion sur les débats parlementaires concernant la réforme ferroviaire du gouvernement Hollande-Ayrault : ils ont tous vu comment le débat parlementaire a abouti sur l'accord national interprofessionnel (ANI) et sur la réforme des retraites. Les cheminots s'appuient sur leurs organisations pour garder leur statut, leurs conditions de travail : c'est du concret. De ce point de vue, les discussions, les débats entre militants sont une nécessité, la rencontre nationale de militants ouvriers du 30 novembre dernier est un point d'appui. De premiers comptes rendus et échanges ont eu lieu dans divers centres de la SNCF, rassemblant syndicalistes, militants du PCF, ex-PCF, POI et d'autres. Nous publions dans cette page des extraits d'une réunion qui s'est tenue à Chambéry le 19 décembre 2013. Ensemble, discutons des solutions pour réaliser l'unité, cheminots et organisations, pour faire reculer ce gouvernement aux ordres de Bruxelles, pour garder notre statut et pour le retour à une SNCF unifiée. Et cela commence par exiger le retrait du projet de réforme ferroviaire.

SNCF

BILLET DE LECTEUR

Bonne réforme ou retrait du projet du gouvernement ?

La SNCF vient d'annoncer une nouvelle vague de suppression d'emplois, 1 500 départs à la retraite ne seront pas remplacés. Cela s'ajoute aux restructurations, réorganisations et déménagements incessants, aux restrictions budgétaires, à l'augmentation du nombre de contrats précaires, à l'augmentation de la sous-traitance, autant de dispositions préparatoires à la mise en œuvre de la réforme ferroviaire proposée par le gouvernement.

Le congrès de la fédération CGT des cheminots s'est tenu quelques jours avant la grève du 12 décembre 2013, où les cheminots se sont massivement mobilisés. Ce congrès a été marqué par une large discussion sur l'ensemble des problèmes évoqués plus haut, et en particulier sur le projet gouvernemental de réforme ferroviaire et l'exigence de son retrait. En effet, différents amendements en ce sens ont été proposés par différents syndicats dans la discussion sur le document d'orientation du congrès. Cela a abouti à cette formulation du document d'orientation : « Cette réforme n'est pas acceptable. » Cependant, face à cette aspiration des cheminots à préserver l'ensemble de leurs acquis et mettre à bas ce projet du gouvernement, quelques jours avant et quelques jours après le 12 décembre, la fédé-

ration CGT des cheminots concentre ses expressions sur la nécessité d'une bonne réforme : « Une réforme est nécessaire », « une réforme utile pour les voyageurs », « nous avons une proposition de réforme », etc. Est-ce la bonne voie ?

«Un congrès marqué par une large discussion, notamment sur le projet de réforme ferroviaire»

Au moment où la direction confirme sa volonté de voir la réforme du gouvernement aboutir en engageant les restructurations et les suppressions de postes correspondantes, au moment où ce gouvernement annonce qu'il tiendra le cap de ses contre-réformes — après avoir, en 2013, porté deux coups majeurs aux travailleurs avec l'ANI et la réforme des retraites, répondant ainsi aux injonctions de la troïka —, face à un projet caractérisé à juste titre comme inacceptable, doit-on aujourd'hui proposer une meilleure réforme ou forger l'unité pour le retrait de ce projet gouvernemental ?

Un cheminot CGT ■

CONTRIBUTION

A propos d'une déclaration d'élus du Front de gauche sur la réforme ferroviaire



Un appel a été signé par les élus du Front de gauche à l'Assemblée nationale, au Sénat, ainsi que par des vice-présidents de conseils régionaux en charge des transports également apparentés au Front de gauche.

L'appel est titré : « Réforme du ferroviaire : le calendrier doit être respecté et rien ne doit se substituer aux débats parlementaires. »

A la lecture de cet appel, un cheminot, militant CGT, réagit : « Si je comprends bien, il ne faut plus faire grève, on doit se ranger derrière le débat parlementaire. Quand on voit ce que cela a donné pour l'ANI et les retraites, autant dire que l'éclatement de la SNCF prévu par cette réforme est inéluctable. »

Que dit cet appel sur la réforme ferroviaire gouvernementale ? Très peu de chose, seule qualifi-

cation : « Depuis le 16 octobre, les syndicats, associations et partis politiques de gauche et écologistes soulèvent le manque d'ambition du projet de loi et portent l'exigence d'une réforme du ferroviaire à la hauteur des défis à relever. »

« Manque d'ambition » ?

Ces responsables politiques ont-ils lu les commentaires des organisations syndicales CGT, UNSA, SUD et FO qui appelaient à la grève le 12 décembre ? Commentaires qui, tous, dénoncent l'éclatement de la SNCF par sa dislocation en trois établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), la disparition programmée du statut par la création d'une nouvelle convention collective et la disparition du RH0077 pour remettre à plat l'organisation et les conditions de travail.

Le 12 décembre, les cheminots, à l'appel de leurs organisations CGT, UNSA, SUD et FO, ont massivement fait grève pour le maintien de leur statut, de leurs conditions de travail (RH0077) et de l'unité de la SNCF.

En clair, ils ont fait grève pour s'opposer à cette réforme, pour qu'elle ne voie pas le jour.

Les cheminots, comme tous les travailleurs, savent que c'est par la lutte des classes avec leurs organisations, et non par le Parlement, que les solutions seront trouvées pour répondre à leurs revendications. P. B. ■

Conférence nationale POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE du 30 novembre, à Paris

A. : Dans le congrès fédéral de la CGT qui vient de se tenir, la discussion a porté sur la réforme ferroviaire. Oui, il faut proposer autre chose par rapport à la situation actuelle, où RFF et SNCF sont séparés. Cela donne des résultats catastrophiques comme sur la ligne Moirans-Valence : les circulations n'ont pas pu redémarrer après un an de travaux à la suite des malfaçons liées à la sous-traitance de RFF. Ce sont les cheminots qui sont en train de réparer les dégâts. Et pour rattraper les malfaçons, des maintenances vont passer à l'as. Dans la réforme, ce qui est négatif, c'est l'éclatement en trois EPIC (établissements publics à caractère industriel et commercial — NDLR). En fait, il faudrait revenir à la SNCF d'avant 1997.

P. : Dans le congrès fédéral de la CGT, il y a eu des amendements pour dire non à l'éclatement de l'entreprise et à la disparition du statut. Au final, ce qui a été écrit, c'est : « La loi n'est pas acceptable. » Même si on ne dit pas retrait, c'est un point d'appui. D'ailleurs, dans beaucoup de réunions syndicales, beaucoup de militants le ressentent ainsi. Ce qui est sûr, c'est que les cheminots font grève sur le mot d'ordre de retrait.

H. : Il faut y aller et avec un mot d'ordre clair. Si on est clair sur la revendication, les cheminots vont se mobiliser.

J. : A la SNCF, il y a de plus en plus d'embauches au PS25 (contractuels), mais pas à l'équipement. Pourquoi ? Parce que les travaux sont déjà sous-traités. La privatisation des travaux s'est développée et accélérée. Je suis d'accord avec l'appel sorti de la conférence du 30 novembre, et en particulier le passage sur l'Union européenne. Ce n'est pas seulement un

DISCUSSION ENTRE SYNDICALISTES DE LA SNCF À CHAMBÉRY (EXTRAITS)

«Il faut revenir à la SNCF d'avant 1997»



échange sur les conséquences de la politique du gouvernement, mais c'est aujourd'hui un regroupement pour combattre.

C. : D'ailleurs, l'appel du 30 novembre se termine par un paragraphe sur « bloquer la production ». C'est ça, la perspective aujourd'hui.

N. : J'ai participé au congrès de l'union départementale CGT. Ce qui est clair, c'est que les journées d'action, les gars n'en veulent plus. Sur mon site, il y a eu une assemblée générale le 12 décembre. On était nombreux. Et c'était net, pas question de se mettre d'accord avec la CFDT et l'UNSA. Sur la discussion pour mettre autre chose sur la table par rapport à la situation actuelle : d'accord, mais le préalable, c'est le retrait de la réforme du gouvernement. Le « cadre social harmonisé » est exigé par le quatrième paquet ferroviaire, au niveau de l'Union européenne.

J. : Oui, il faut dire : retrait de la réforme ferroviaire. Depuis des années, on a lutté contre

les plans patronaux, on a obtenu des choses, mais au final, il y a eu beaucoup de reculs. C'est pour cela qu'il faut aussi ouvrir des perspectives. Par exemple, il faut revendiquer l'embauche au cadre permanent pour tous, rouvrir les écoles d'apprentis,...

H. : Pour moi, retrait de la réforme, cela veut dire revenir à la SNCF d'avant 1983 et annuler la dette. C'est ça, la perspective.

J. : Il ne faut pas faire l'impasse sur la reconstruction de nos acquis, ceux de l'après-guerre. Ce n'est pas dans la négociation immédiate, bien sûr, mais il faut ouvrir ces perspectives.

C. : Et aujourd'hui, je pense qu'on peut passer. Le gouvernement est en crise. La moindre petite bagarre est importante. En Savoie, la direction a partiellement reculé sur la suppression du dépôt de Saint-Jean-de-Maurienne. Et sur la ligne Montmélian-Gières, après une demande de concertation immédiate (DCI) de la CGT et SUD, 100 % des agents se sont déclarés grévistes, la direction a dû lâcher sur les revendications. Donc, on peut gagner.

J. : Et donc, il faut demander des embauches. **N. :** Il faut discuter : on n'a pas les mêmes intérêts que Pépy (président de la SNCF — NDLR). Il faut défendre notre classe. A l'inverse de la CFDT. Sur les problèmes au boulot, pour être efficace il faut dire : retour au monopole public et garanties avec le statut. On aura le soutien de la population si l'on avance ce mot d'ordre

H. : La situation est compliquée. Mais on a vu la mobilisation contre l'ANI. Importante et pas prévue. On a eu raison, FO et CGT, de dire non. Si on ne se bat pas, on ne gagnera pas. ■

Chronique

INTERNATIONALE

"Vendez tous !"

Pierre Cise

« Vendez tous ! », clame *The Economist*, daté du 11 au 17 janvier, dans un dossier consacré aux nouvelles privatisations que devraient réaliser les gouvernements. Rendez-vous compte, nous explique avec gourmandise l'hebdomadaire financier, les trente-quatre pays membres de l'OCDE (1) possèdent environ 29 000 milliards de dollars « d'actifs ». Ce chiffre inclut les entreprises publiques (d'une valeur de 2 000 milliards de dollars), les participations publiques dans des entreprises privatisées (encore 2 000 milliards de dollars) et surtout ce qu'on appelle des « actifs non financiers » c'est-à-dire les immeubles, les terrains et les ressources du sous-sol, d'une valeur estimée par le FMI à 25 000 milliards de dollars.

« Les contribuables pourraient penser que les meilleurs bijoux de famille ont déjà été vendus, mais il y en a encore plein dans le placard », signale *The Economist*. La vague de privatisations commencée au milieu des années 1980 a déjà en effet ravagé de larges secteurs des économies. Dans le monde, elle a connu un pic en 2000, avec environ 180 milliards de dollars de privatisations, et en 2005-2007, avec un rythme de privatisations de 120 à 150 milliards de dollars par an. Le mouvement a repris de plus belle dès 2011 en raison, notamment, des politiques imposées par la troïka (Union européenne-Banque centrale européenne-FMI) en Europe. Avec des privatisations estimées à 260 milliards de dollars, 2013 s'annonce comme la « meilleure » année de tous les temps.

Et le « placard » des Etats est encore plein d'affaires juteuses, à plus d'un titre, pour le capital financier et les spéculateurs prêts à relancer des marchés financiers inondés par l'argent gratuit des banques centrales, dans une course aveugle à une nouvelle crise pire que celle des « subprimes ». « Maintenant que les marchés ont retrouvé leur calme (traduisez : maintenant que les spéculateurs disposent de tout l'argent nécessaire des banques centrales pour agir), il est temps de devenir audacieux », martèle *The Economist*.

(1) Organisation pour la coopération et le développement économiques, l'un des principaux « clubs » des nations censées être les plus riches du monde.

L'événement



Le 15 janvier, dans un bureau de vote du Caire. La campagne sur le référendum constitutionnel, en Egypte, a été marquée par l'interdiction de faire campagne pour le non. Malgré ce dispositif répressif, près de deux électeurs sur trois ont refusé de légitimer le coup d'Etat des généraux et leur Constitution.

Photo DR

Moyen-Orient Le chaos impérialiste

Il y a trois ans, après la chute de Ben Ali (lire notre précédent numéro : « Trois ans après »), c'était au tour de Moubarak, soutenu par la puissance américaine et par l'Union européenne, d'être renversé par le mouvement révolutionnaire de millions de travailleurs, de jeunes et de paysans. L'onde de choc de ces révolutions n'a pas fini de déstabiliser l'ordre de l'impérialisme mondial.

Egypte : retour au temps des 98 %

Le référendum constitutionnel qui s'est déroulé les 14 et 15 janvier concentre la situation politique dans ce pays. Le pouvoir a annoncé 98,1 % de oui.

C'est la preuve d'un plébiscite fabriqué, comme au temps de Moubarak. Un vote marqué par la répression des Frères musulmans, mais aussi des militants, des syndicalistes et des ouvriers. Un vote marqué par l'interdiction de faire campagne pour le non. En dépit de ce dispositif, près de deux électeurs sur trois ont refusé de légitimer le coup d'Etat des généraux et leur Constitution. C'est un échec cinglant, pour eux et pour tous ceux qui les soutiennent, des libéraux à la gauche. C'est un échec pour l'impérialisme américain, dont le Congrès a décidé, le 14 janvier, pendant que se déroulait le vote, de rétablir le financement à l'armée égyptienne en contrepartie du respect du traité de paix avec l'Etat d'Israël.

Libye : tribus et groupes se partagent le pays

Peu de temps après le soulèvement révolutionnaire en Tunisie et en Egypte, le Conseil de sécurité de l'ONU décide la destruction du régime libyen dirigé par le colonel Kadhafi.

D'immenses stocks d'armes se volatilisent (ou se répandent) dans toute la région, fragilisant notamment la frontière tunisienne. Elles sont utilisées par des groupes se réclamant de l'islam pour menacer l'Algérie, mener des attaques dans le nord du Mali, prétexte à une intervention militaire française. Il n'y a plus d'Etat central en Libye, où se multiplient les postes frontières intérieurs. Des tribus et groupes divers se partagent le pays et cherchent par la force des armes à contrôler la production d'hydrocarbures

pour leur propre compte. Comme l'indiquait un Libyen cité par *Le Monde*, le 5 décembre dernier : « Avant, on avait un Kadhafi, maintenant, on en a des milliers. »

Syrie : un massacre programmé

En mars-avril 2011, des mouvements populaires se déclenchent en Syrie contre la cherté de la vie et les conséquences de la politique de privatisation menée par Bachar el-Assad depuis des années.

Très vite, les armes fleurissent dans un pays où leur circulation était interdite. Le Qatar et l'Arabie Saoudite s'engagent dans la structuration de groupes paramilitaires. Aujourd'hui les groupes rebelles (parmi lesquels on compte entre 90 000 et 100 000 non-Syriens), qu'ils soient religieux ou non, s'opposent entre eux autant qu'à l'encontre du régime en place. Ces groupes sont financés et contrôlés essentiellement par le Qatar, l'Arabie Saoudite, la Turquie, et armés par la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Dans la guerre qui ravage la Syrie et terrorise sa population, tout est fait pour créer les conditions d'une guerre de religion.

On parle de 130 000 morts, constitués à part égale de rebelles et de partisans du régime, à commencer par des militaires de l'armée régulière. Dans ce contexte, la population se terre ou prend le chemin de l'exil. On compte aujourd'hui plus de 2 millions de réfugiés syriens, principalement en Jordanie, en Turquie, au Liban, qui vivent dans des conditions particulièrement précaires. Le Liban, dont la population dépasse à peine les 4 millions d'habitants, accueille près de 900 000 réfugiés syriens et s'en trouve profondément déstabilisé.

A travers cette montée du nombre des réfugiés, qui avait déjà touché l'Irak auparavant, se dessine une vaste et méthodique opération de déplacement de populations sur des critères ethniques et religieux. Cela préparant l'éclatement de la nation syrienne en plusieurs entités, à l'instar de ce qui se passe en Irak.

Le gendarme américain se tourne vers l'Iran

L'Iran, qui ne fait que revendiquer de pouvoir contrôler ses propres débouchés, a également la capacité de devenir un facteur d'ordre régional, se partageant le rôle avec l'Arabie Saoudite. Le premier contrôlerait les zones majoritairement chiites, et la seconde les zones majoritairement sunnites.

L'ancien conseiller spécial de plusieurs présidents américains, Zbigniew Brzezinski, indiquait il y a déjà quelques années que les Etats-Unis seuls n'étaient pas en mesure de contrôler la vaste région qui s'étend de la Méditerranée à l'Iran. L'orientation américaine vise à faire prendre en charge ce contrôle par certaines puissances régionales, avec l'appui de vendeurs d'armements supplétifs, comme la France et la Grande-Bretagne, et la participation de la Russie. Après avoir détruit l'Irak en le divisant de fait en plusieurs zones, après avoir mené sa campagne de terreur en Afghanistan, la puissance américaine a tout fait pour empêcher le développement de la révolution tunisienne et du processus révolutionnaire en Egypte. Mais cette volonté de se rapprocher de l'Iran ou de refuser une intervention militaire directe en Syrie rencontre une vive opposition au Sénat américain. Le « leadership » américain est en crise profonde face aux développements de la situation mondiale, s'affrontant en interne sur l'attitude à adopter. Cette division au sein de la puissance américaine entretient la crise dans laquelle se trouvent plongés tous ses soutiens traditionnels, qui cherchent ainsi à jouer leur propre carte, comme l'Arabie Saoudite et l'Etat d'Israël, qui poursuit activement sa politique de confiscation des terres et d'éradication du peuple palestinien. Les grandes puissances cherchent par tous les moyens à poursuivre leur politique de pillage des richesses de la région. Pour cela, leur objectif commun est de contenir et faire refluer le mouvement des peuples qui se dressent pour leur émancipation. Le processus révolutionnaire engagé par le peuple tunisien en décembre 2010 a déstabilisé l'ordre mondial, qui n'a que la guerre et le chaos à lui opposer. François LAZAR ■

Le "leadership américain" est en crise profonde.

ASIE

Cambodge, Thaïlande Qui manifeste contre qui et pourquoi ?



Lors d'une manifestation pour l'augmentation des salaires dans les entreprises du textile, le 5 janvier à Phnom Penh, ces ouvriers manifestants sont arrêtés. Selon l'AFP, ce même jour, au moins trois furent tués.

Photo AFP

Manifestations, parfois contenues par la violence policière et militaire, nouvelles manifestations marquées par la volonté de ne pas céder à la répression... Plusieurs pays d'Asie connaissent aujourd'hui ce type de situation. La semaine dernière, dans *Informations ouvrières*, était évoqué le cas du Bangladesh.

Récemment, c'est à l'autre bout du continent asiatique, au Cambodge, que la police a tiré contre des manifestants. Les médias signalent aussi des manifestations en Thaïlande. A tel point que parfois, on peut se demander qui manifeste contre qui et pourquoi. Essayons de clarifier les choses.

CAMBODGE : UNE MOBILISATION DÉTERMINÉE DES TRAVAILLEURS

Le 3 janvier à Phnom Penh, capitale du Cambodge, les « forces de l'ordre » ont ouvert le feu sur les ouvriers du textile qui manifestaient pour exiger une augmentation de leurs salaires. Quatre ouvriers au moins ont été tués par balle, des dizaines d'autres blessés.

Le Cambodge, après avoir été pratiquement « ramené à l'âge de pierre » par les bombardements américains massifs vers la fin de la guerre du Vietnam, a subi par la suite les conséquences du régime des Khmers rouges. Depuis, le Cambodge est redevenu une monarchie, et le Premier ministre, Hun Sen, ancien dirigeant des Khmers rouges, placé au pouvoir en 1985 par le gouvernement vietnamien, est demeuré à la tête du pays (1). Il a supervisé la transformation du Cambodge en une « plate-forme d'exportation », dont la prospérité pour les capitalistes à l'échelle internationale repose sur la surexploitation forcée des travailleurs. Le secteur textile est au cœur de ce système. Il emploie 650 000 travailleurs, dont 400 000 au moins sont employés par des sous-traitants des grandes marques internationales. Ils travaillent 60 heures par semaine en moyenne pour un salaire qui plafonne autour de 80 dollars.

Des grèves ont éclaté pour exiger que le salaire soit porté à 160 dollars (117 euros) par mois, mais le gouvernement n'a proposé que 100 dollars.

TENTATIVE DE RÉCUPÉRATION DE L'OPPOSITION

Généralement, la presse internationale présente cette profonde mobilisation des travailleurs, constituant leurs organisations et se dressant contre l'exploitation, comme une composante d'un vaste mouvement d'opposition au régime actuel. Cette oppo-

sition se rassemble autour d'un parti, dit du « salut national », qui a manifesté sa « compréhension » pour les revendications ouvrières tout en soulignant qu'il fallait, à son avis, créer les conditions permettant une amélioration de la condition des travailleurs sans « toutefois menacer la compétitivité des entreprises cambodgiennes » (propos tenus par une dirigeante de ce parti qui fut ministre de la Condition féminine dans l'un des gouvernements de Hun Sen, reproduits dans le quotidien *International New York Times*, daté du 9 janvier).

Le leader de ce parti, Sam Rainsy, longtemps exilé après avoir été lui aussi ministre de Hun Sen et fait carrière dans le secteur bancaire, se présente comme capable de gérer le Cambodge d'une manière plus moderne...

D'ailleurs, ses partisans ont manifesté à maintes reprises, mais c'est lorsque les ouvriers des usines textiles en grève ont occupé la rue que la police a tiré.

LA SITUATION EN THAÏLANDE N'EST PAS IDENTIQUE

Si elle est aussi une monarchie, la Thaïlande est toujours restée un point d'appui direct de la politique américaine dans la région, gouvernée pendant de longues périodes par un régime militaire. Le pouvoir en place aujourd'hui, largement touché par la corruption, bénéficie cependant d'un préjugé favorable dans la population rurale, compte tenu des subventions qu'il a accordées aux paysans. Les manifestations déclenchées contre lui sont organisées par des éléments désireux d'imposer un régime plus subordonné encore aux exigences impérialistes, et cherchant pour ce faire à s'assurer le concours de l'armée. Si les travailleurs thaïlandais — dans un pays où, pendant des années, les syndicats ont été de fait interdits — ont déjà fait entendre leur voix, ce ne sont pas aujourd'hui leurs intérêts qui sont représentés dans ce conflit.

L'essentiel, dans les convulsions politiques et sociales qui déstabilisent toute une région, c'est le fait que les besoins du capitalisme comme système mondial entraînent le rassemblement et la concentration par centaines de milliers de travailleurs qui cherchent à s'organiser, à défendre leur existence et leurs droits, et, par là même, menacent ce système.

François FORGUE ■

(1) Les armées vietnamiennes avaient alors occupé le pays et mis en place, après avoir renversé Pol Pot, un gouvernement formé d'anciens associés de ce dernier.

Une délégation du Cidr a été reçue le 17 janvier par le ministre des Outre-mer, M. Victorin Lurel

Pour l'arrêt immédiat de la répression antisyndicale en Guadeloupe

Communiqué du Comité international contre la répression (Cidr, pour la défense des droits syndicaux et politiques)

La délégation a souligné un fait d'évidence : le refus du gouvernement et du patronat d'appliquer les accords Bino, ce qui conduit à une situation de tension aggravée.



Manifestation le 1^{er} mai 2009 au lendemain de la grève générale de quarante-quatre jours, au cours de laquelle le syndicaliste Jacques Bino fut assassiné.

Photo AFP

A l'initiative du Cidr, une délégation a été reçue, à sa demande, par M. Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, le 17 janvier 2014, durant plus d'une heure. Cette délégation était constituée de M. Gérard Bauvert, journaliste retraité, secrétaire du Cidr ; M. Jacques Girod, syndicaliste de la CGT-Force ouvrière Paris ; M^{me} Catherine Martine, syndicaliste de la CGT-Finances publiques ; D^r François Paraire, médecin honoraire des hôpitaux, du bureau du Cidr ; M^e Hélène Rubinstein-Carrera, avocate honoraire au barreau de Paris, du bureau du Cidr.

La délégation a souligné auprès du ministre l'ampleur de la répression antisyndicale en Guadeloupe, par la multiplication des procédures judiciaires et l'utilisation des tests ADN pour empreintes génétiques à l'encontre de militants syndicaux. Monsieur le Ministre a pour sa part admis que l'ampleur de ces procédures était inquiétante et que cela relevait, selon lui, de « l'absence de volonté de "dialogue social" des différents partenaires », ce qu'il regrettait.

Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le niveau de vie chère en Guadeloupe, a constaté et regretté également que les profits, notamment ceux concernant les produits pétroliers, soient si importants.

La délégation a souligné un fait d'évidence, constaté par tous, le refus du gouvernement et du patronat d'appliquer les accords

Bino (1), ce qui a conduit à une situation de tension aggravée. Ainsi, la délégation a constaté que cette répression, engagée sous le précédent gouvernement, n'a nullement diminué. La veille même du jour où la délégation était reçue, trois militants de l'UGTG santé (et deux de la CGTG la semaine précédente) étaient traduits devant le tribunal correctionnel.

La délégation a également dénoncé les entraves opposées à l'exercice des fonctions des avocats défenseurs des syndicalistes et les pressions exercées sur eux. Monsieur le Ministre a tout à la fois exprimé sa solidarité avec le courrier adressé il y a quelques jours par Madame Christiane Taubira, ministre de la Justice, au Cidr (2) et déclaré « qu'à titre personnel, il comprenait que les syndicalistes refusent de se soumettre à des tests ADN » (tests d'empreintes génétiques).

La délégation a pris acte de cette déclaration, que le ministre a estimé devoir répéter au cours et à la fin de l'entretien. Les faits rapportés par la délégation, relatifs à de graves irrégularités, patentes, concernant le fonctionnement de l'institution judiciaire, et d'autres relatifs à des dérives concernant l'exercice des

libertés syndicales, en Guadeloupe, ont particulièrement attiré l'attention de Monsieur le Ministre, qui a demandé que le Cidr lui fournisse des éléments supplémentaires étayant les faits mentionnés.

La délégation a réaffirmé son exigence de voir cesser cette répression antisyndicale et celle de l'arrêt immédiat des procédures en cours.

Paris, le 17 janvier 2014 ■

(1) Accords ratifiés par le gouvernement, signés entre les organisations patronales et les syndicats de Guadeloupe, en mars 2009 au terme de la grève générale de quarante-quatre jours. Accords portant le nom du syndicaliste Jacques Bino, assassiné en Guadeloupe lors de celle-ci.

(2) M^{me} Taubira a déclaré dans une lettre reçue par le Cidr en ce mois de janvier 2014 : « Comme vous le savez, en application de l'article 1^{er} de la loi du 25 juillet 2013 relative aux attributions du garde des Sceaux et des magistrats du ministère public en matière de politique pénale et de mise en œuvre de l'action publique, et ainsi qu'elle s'y est engagée dès sa circulaire de politique pénale du 19 septembre 2012, il n'appartient pas à la garde des Sceaux de donner quelque instruction que ce soit aux parquets dans le cadre d'affaires individuelles ni d'interférer dans les procédures judiciaires. » Le Cidr, qui conteste ce passage et les autres aspects de cette lettre de M^{me} la ministre, publiera au début du mois de février, dans son prochain bulletin, un document reproduisant la lettre de M^{me} la Ministre et réfutant les différents éléments affirmés dans celle-ci.

Pour toute correspondance

Comité international contre la répression - Cidr,
28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris.

E-mail : comiteintercontrelarepression@voila.fr

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

GRÈCE

Les banques à l'affût de nouveaux milliards d'aides publiques

Tandis que le pays et les travailleurs grecs sont précipités dans un chaos et une misère sans nom comme prix à payer pour une crise qui n'est pas la leur, la Banque de Grèce (BdG) estime que les banques grecques vont avoir besoin de nouveaux capitaux après leur recapitalisation en 2013, en raison surtout du nombre élevé des créances douteuses.

« Le remboursement tardif des prêts pourrait conduire à la réduction des capitaux des banques et à la nécessité de (nouveaux) capitaux pour assurer les provisions élevées » concernant les créances douteuses, a estimé Georges Provopoulos, gouverneur de la BdG devant une commission parlementaire sur l'économie.

« Si un renforcement de leur capital s'avère nécessaire, le Fonds hellénique de stabilité financière (FHSE) pourrait disposer du montant restant de la recapitalisation, qui s'élève entre 8 et 9 milliards d'euros », a dit M. Provopoulos. Les quatre principales banques de Grèce, la BNG, la Banque du Pirée, Alpha et Eurobank, avaient déjà empoché 50 milliards d'euros, via le FHSE.

CHIFFRE

17 300 milliards

C'est en dollars, le montant actuel de la dette des Etats-Unis, sur le plafond de laquelle, les députés républicains et démocrates viennent de s'entendre au Congrès. C'est près de sept fois le PIB de la France, cinq fois celui de l'Allemagne et huit fois et demie celui de l'Italie...

MISSION DU FMI EN ROUMANIE

Déficit budgétaire au menu des discussions

Une mission du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Union européenne (UE) se rendra en Roumanie la semaine prochaine afin d'examiner avec le gouvernement les moyens de maintenir le déficit budgétaire dans le cadre de l'objectif prévu en 2014.

Les experts du FMI et de l'UE « discuteront avec le gouvernement des mesures à prendre : le contrôle du déficit public et l'accélération des réformes, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports » (autrement dit les privatisations).

Photo AFP



Centrafrique : à Bossangoa, "plus d'Etat, plus personne, que des déplacés"

Un mois après l'intervention de l'armée française, voici la situation telle que la rapporte l'envoyé de l'AFP : « Plus une seule vitre aux fenêtres, des papiers administratifs jonchent le sol de la cour. La mairie de Bossangoa, à 250 km au nord-ouest de Bangui, résume cruellement la situation de la ville.

« Plus d'Etat, plus d'administration, plus de juge, personne », résume l'évêque de la ville, Mgr Nestor Désiré Nongo Aziangbia. Bossangoa est une ville de déplacés. Les habitants vivent dans deux camps : les chrétiens

d'un côté, rassemblés près de l'église, les musulmans de l'autre, près de l'école Liberté. Au total, près de 35 000 personnes, soit la quasi-totalité de la population de Bossangoa. Et encore, Bossangoa "est plutôt bien lotie", comparé à la situation en brousse, constate Salima Mokrani, responsable d'Ocha, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

« Dans la région, les populations ont fui leurs villages et vivent en brousse depuis quatre mois. Ils ont épuisé jusqu'à la dernière miette de subsistance. C'est un désastre », explique-t-elle. »

Un risque de génocide selon l'ONU

Tous les éléments sont réunis pour un génocide en Centrafrique, avertit l'ONU, en appelant à une stabilisation politique à Bangui, secouée par de nouvelles tueries. « Il y a tous les éléments que nous avons vus dans des endroits comme le Rwanda, la Bosnie, les éléments sont là pour un génocide. Cela ne fait pas de doute », a déclaré le chef des opérations humanitaires de l'ONU, John Ging, lors d'une conférence de presse à Genève, au retour d'une mission en Centrafrique. « Des atrocités sont commises de façon continue », a-t-il rappelé, soulignant que « les communautés ont peur. Les gens ont peur des autres communautés. » Au PK-12, ce quartier de la sortie nord de la capitale centrafricaine, où au moins sept personnes ont été tuées dans la nuit du 15 au 16 janvier, les chrétiens accusent les musulmans, les musulmans accusent les chrétiens et l'armée française. Difficile de savoir ce qui s'est exactement passé, tant les témoignages divergent, mais, ici, la violence est quotidienne. Et la peur et la colère sont palpables.

Dans les quartiers nord de Bangui

La peur et la fuite, toujours

Civils musulmans, terrifiés, s'entassent dans des camions en route vers le Tchad, chrétiens, réfugiés près des positions militaires et au moins sept morts durant la nuit : la capitale centrafricaine reste une poudrière, toujours proche de l'explosion. Des femmes en pleurs, des enfants terrifiés, tentent de grimper sur un camion qui évacue des civils musulmans. Scènes poignantes de civils s'entassant, écrasés par d'énormes ballots, pour un voyage éprouvant vers un pays que la plupart ne connaissent pas. Trois cadavres, dont un jeune d'une quinzaine d'années tué par balle, étaient entreposés à la mosquée du quartier Bégoua 3, à la sortie nord de Bangui, ont constaté des journalistes de l'AFP. Et la Croix-Rouge centrafricaine a ramassé les cadavres de quatre hommes chrétiens, tués à l'arme blanche. Des habitants du quartier ont accusé les militaires français de l'opération Sangaris d'avoir tiré sur les trois hommes lors d'une opération de fouille. L'armée française a confirmé un accrochage, mais démentit toute responsabilité pour les morts.

AFRIQUE DU SUD

Préavis de grève chez Lonmin et Impala Platinum

Consultés par leur syndicat AMCU, les mineurs des deux géants mondiaux du platine, Impala Platinum et Lonmin, ont voté pour l'arrêt du travail et exigent un salaire minimum de 12 500 rands (1 440 dollars). Selon l'AMCU, le salaire de base tourne actuellement autour de 5 000 rands.

Les membres du syndicat travaillant chez le numéro un mondial, American Platinum, sont également appelés à se prononcer.

Le syndicat, qui revendique 100 000 membres, avait déjà indiqué qu'il ferait grève dans les mines d'or, où il n'est pas majoritaire, et rejeté une offre d'augmentation de salaire de 8 %.

ÉTAT ESPAGNOL

A Burgos, "l'étincelle qui a mis le feu aux poudres"

« Ce boulevard, c'est l'étincelle qui a mis le feu aux poudres parce que les gens en ont marre de la corruption et du chômage », s'insurge Daniel Garcia, un habitant de Burgos, contre le chantier à l'origine d'une flambée de colère dans cette ville du nord de l'Espagne.

Personne n'aurait pu imaginer que le creusement d'un parking et le passage de quatre voies à deux voies déclenchaient une mobilisation comme celle qui a éclaté dans cette ville réputée tranquille et conservatrice.

« C'est que le problème, ce n'est pas le boulevard. Derrière, il y a de la rage, il y a du chômage, il y a du désespoir. »

Les habitants y voient le symbole des abus de la bulle immobilière qui a éclaté en 2008, précipitant le pays dans la crise et faisant bondir le chômage à plus d'un quart des actifs. Cela alors que le gouvernement de Mariano Rajoy et les dix-sept régions d'Espagne ont opéré depuis deux ans des coupes claires dans les dépenses publiques pour réduire les déficits galopants du pays.

« Ils se moquent de notre sort. Nous sommes des ouvriers, nous vivons le chômage, les expulsions de nos logements. Nous ne voulons pas d'un boulevard, nous voulons des garderies, l'éducation, la santé », affirme Nerea Perez Arnaiz, une chômeuse de 32 ans. Face à cette colère, la municipalité de Burgos a (pour l'instant) renoncé à son projet.

SYRIE

Plus de mille morts en deux semaines de combats entre "rebelles" et "dihadistes"

Plus de mille personnes ont été tuées en Syrie en deux semaines de combats entre « rebelles » de ladite « Armée libre » et « djihadistes », auparavant alliés contre le régime de Bachar al-Assad.

Parmi les 1 069 morts figurent 608 rebelles, 312 membres de l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIL, lié à al-Qaïda) et 130 civils, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Parmi les 130 civils tués, 21 ont été exécutés sommairement dans un hôpital pour enfants à Alep, dont les « djihadistes » se servaient comme base. La majorité des autres civils sont morts dans des échanges de tirs ou des attentats commis par l'EIL. S'agissant des rebelles tués, 99 ont été exécutés par l'EIL. Les rebelles ont exécuté de leur côté 56 membres de l'EIL qu'ils détenaient, toujours selon l'OSDH.

AFGHANISTAN

Risque d'un "Etat narco-criminel"

L'ampleur de la production d'opium en Afghanistan, qui nourrit la corruption aussi bien que l'insurrection talibane, fait courir le risque de l'apparition d'un « Etat narco-criminel », s'inquiète un haut responsable américain.

Avec 290 000 hectares de culture de pavot et 90 % de la production mondiale, « les paysans afghans cultivent plus d'opium aujourd'hui qu'à aucun moment de l'histoire moderne », selon lui.

« La situation en Afghanistan est désespérée et avec très peu de perspectives d'amélioration en 2014 ou au-delà », déclare ce responsable. « Ni les Etats-Unis ni l'Etat afghan ne semblent avoir de stratégie claire pour combattre efficacement le trafic de drogue aujourd'hui et encore moins après 2014 », quand les forces de l'Otan auront terminé leur mission de combat.